

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 79/44-06
Séance du 13 OCT. 2006

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

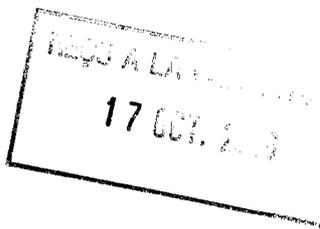
La Commission Permanente du Conseil Général,

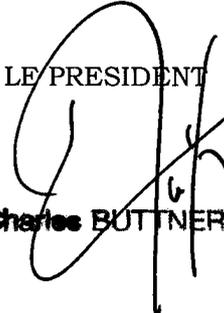
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-7è/04 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Accorde les aides financières récapitulées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 190 075 € pour l'investissement
- 2) Précise que ces montants seront prélevés sur les crédits d'investissement inscrits au programme D011 fonction 312 nature 20414, enveloppe 80304, nature 20418 enveloppe 80305, nature 2042 enveloppe 80303 et programme D012 fonction 312 nature 20414 enveloppe 80363 et nature 20418 enveloppe 80374, nature 20414 enveloppe 80349, nature 20418 enveloppe 80368 et nature 2042 enveloppe 80376
- 3) Accorde une aide financière de 4 500 € pour les fouilles archéologiques de Ste Marie aux Mines, ce montant sera prélevé sur les crédits de fonctionnement inscrits au BP 2006 fonction 312 chapitre 65 nature 6574 enveloppe 20259
- 4) Autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de financement intervenue entre la DRAC et le Conseil Général, pour la restauration des fresques des Dominicains de Guebwiller, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours par l'Etat.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

